

Séance de jeudi 24 avril 2008

PROJET

VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE SEPTIEME SEANCE (de relevée)

Trente-quatrième période administrative 2004-2008

Année 2007-2008

**Jeudi 24 avril 2008, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 33 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Alain Becker (rad), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Jonas de Pury (lib), Nicolas de Pury (popvertssol), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Sabri Mermer (soc), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (non inscrit), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : MM. Steven Bill (UDC), Gérald Comtesse (lib), Thomas Facchinetti (soc), Raymond Maridor (soc), Blaise Péquignot (rad), Mmes. Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), Patricia de Pury (soc) et Laurence Gauchat (soc).

Séance de jeudi 24 avril 2008

Le Conseil communal était représenté par, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

Excusée: Mme Valérie Garbani, présidente (soc).

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne l'élément suivant :

- 1) Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de direction du syndicat intercommunal au Conseil intercommunal des Patinoires du Littoral sur la gestion et les comptes de l'exercice 2007 (23^e année).

ORDRE DU JOUR

08-605

Interpellation des groupes popvertssol et socialiste, par MM. Nicolas de Pury et Olivier Arni, intitulée « De l'importance des délais » (l'urgence demandée a été acceptée tacitement le 10 mars 2008).

Rapport du Conseil communal

08-010

Rapport d'information du Conseil communal concernant les manifestations liées à l'accueil de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel dans le cadre de la compétition de l'EuroFoot 2008.

Autres objets

08-606

Interpellation dont l'urgence demandée a été acceptée le 21 avril 2008 de M. Didier Rochat (non inscrit), intitulée « Quel avenir est réservé aux habitants des appartements subventionnés de la Ville de Neuchâtel ? ».

04-503

Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts, relatif à la généralisation des zones bleues. (Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).

Séance de jeudi 24 avril 2008

05-401

Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives. **(Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).**

07-301

Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

07-602

Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

07-501

Postulat du groupe radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

07-606

Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, concernant les Jeunes Rives.

07-502

Postulat du groupe popvertssol , par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

07-608

Interpellation du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

07-402

Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159^{bis} (transparence des opérations).

Séance de jeudi 24 avril 2008

07-609

Interpellation du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

07-504

Postulat des groupes radical et libéral, par M. Daniel Domjan et consorts, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

07-303

Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

07-302

Motion (postulat transformé) des groupes libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort, relative à l'amélioration de la place du Port.

07-304

Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort, relative à la retraite à la carte.

07-403

Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot, relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire). **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

07-404

Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts, relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

07-305

Motion du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

Séance de jeudi 24 avril 2008

07-505

Postulat du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

07-506

Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.

08-604

Interpellation du groupe popvertssol, par MM. Pascal Helle, Nicolas de Pury, Mme Sandra Barbetti Buchs et M. Jocelyn Fragnière, intitulée « Requiem pour une infante défunte ».

08-501

Postulat des groupes radical et libéral par Mme Fabienne Spichiger et consorts, intitulé "Quelle qualité de vie offrons-nous à nos aînés ?"

08-404

Proposition de M. Pascal Helle et consorts, au sens de l'art.32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement de Police de la Commune de Neuchâtel du 17 janvier 2000 par l'introduction d'un article 19 ter.

08-502

Postulat de M. Didier Rochat (non inscrit) et consorts, intitulé "Pour une retraite flexible".

08-503

Postulat du groupe socialiste, par M. Jean-Pierre Baer et consorts, intitulé "Amélioration des déplacements dans le quartier des Portes-Rouges."

08-301

Motion du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts, intitulée "Pour des structures d'accueil parascolaires mieux adaptées aux horaires des parents exerçant une activité professionnelle !".

Neuchâtel, le 22 avril 2008

Séance de jeudi 24 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le vice-président,

Pascal Sandoz

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de jeudi 24 avril 2008

1
08-605

Interpellation des groupes popvertssol et socialiste, par MM. Nicolas de Pury et Olivier Arni, intitulée "De l'importance des délais"

(Déposée le 20 février 2008)

Voici le texte de l'interpellation : "La nouvelle loi sur la Police neuchâteloise, entrée en vigueur le 1 septembre 2007, stipule en son articles 66a : "...que pour les communes qui n'ont pas manifesté leur intention de conclure un contrat de prestation dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi, le Conseil d'Etat peut fixer de nouvelles conditions pour le transfert du personnel des polices communales". Cela signifie que, dans ce cas, le Conseil d'Etat n'est plus obligé de transférer le personnel des polices communales dans la police neuchâteloise.

Craignant de voir le personnel de la police communale fortement préterité, nos groupes demandent au Conseil communal de nous informer de sa position par rapport à cette situation: le Conseil communal va-t-il conclure un accord avant la date fatidique? De plus, nos groupes, fortement attaché à la notion de police de proximité, aimeraient savoir si, dans le cadre de ses négociations avec le Conseil d'Etat, le Conseil communal a tenu à préserver cette prestation qui constitue pour nous un des piliers d'une politique de prévention".

Séance de jeudi 24 avril 2008

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare :

- Vous l'avez lu dans la presse, le Conseil communal a signé, avec le Conseil d'Etat, le 18 avril, une convention concernant l'avenir de la police. Le Conseil communal est très satisfait d'avoir signé cette convention car il se posait les mêmes questions que celles de l'interpellation. Nous étions convaincus de la nécessité d'avoir un accord écrit clair et net pour pouvoir poursuivre la collaboration intense qu'il y a entre la police neuchâteloise et celle de la Ville de Neuchâtel et la poursuivre dans des conditions favorables et dans une grande sérénité pour l'intérêt général de la population.

Il nous paraissait également nécessaire d'avoir cet accord, de manière à rassurer les collaborateurs de la Ville quant à leur avenir professionnel. Et il nous paraissait aussi nécessaire d'avoir cet accord pour clarifier les missions et mettre en place les structures nécessaires et des structures efficaces. La convention lie la Ville de Neuchâtel à l'Etat pour une durée limitée, conformément aux exigences et aux grands principes qui émanent de la LPOL, une durée limitée qui se termine au 31 décembre 2013. Cette convention assure l'avenir des collaborateurs de la police de la Ville de Neuchâtel, aussi après 2013, quel que soit le dispositif qui sera envisagé alors. Elle ouvre aussi la possibilité d'obtenir de la part de l'Etat pour la Ville, une délégation de compétence dès le 1^{er} janvier 2014. Cette convention répartit donc les missions entre la police neuchâteloise et celle de la Ville, de manière intelligente puisque qu'elle les répartit en fonction des responsabilités telles qu'elles sont stipulées dans la nouvelle loi, c'est-à-dire qu'elle donne la responsabilité de police-secours et d'intervention, y compris pour les matches de Xamax à la police neuchâteloise et la responsabilité de la proximité et du guichet unique à la police de la Ville. Dès lors, nous avons un parallèle entre les responsabilités fixées dans la loi et les entités qui, dans le terrain, vont assumer ces responsabilités.

Cette convention règle, puisque l'on va répartir les responsabilités de manière différente d'aujourd'hui, le transfert de 13 collaborateurs qui passeront de la police de la Ville à la police cantonale. Pourquoi ce déplacement? Simplement parce que ce sont des collaborateurs qui, à ce jour, assumaient la responsabilité de travailler dans police-secours avec la police cantonale. Ce domaine d'activité étant repris par la police cantonale, il était normal que nous transférions nos collaborateurs dans ce cadre-là. La convention fixe aussi les conditions financières. Elles sont assez simples puisque chaque corps assume ses propres coûts. Cela sous-entend que les 13 collaborateurs, à l'avenir, vont être à la

Séance de jeudi 24 avril 2008

charge de la police neuchâteloise et donc du Canton. Il y a aussi un article qui fixe les conditions et les coûts des prestations fournies par la police neuchâteloise, en dehors de ce qui est de la responsabilité du Canton, à savoir dans police secours. Il s'agit des prestations qui sont faites par des gens de police secours, mais en dehors des moments où ils interviennent pour police secours, c'est-à-dire des collaborateurs qui sont dans des véhicules qui attendent d'avoir une mission d'intervention et qui, entre ces missions, ont une mission intercalaire principalement de surveillance et qui le font au profit de la Ville de Neuchâtel. Ces missions ont été évaluées, à l'instar de ce qui s'est fait à La Chaux-de-Fonds et de ce que nous vivons déjà aujourd'hui en matière de nombre d'heures, et elles seront facturées à la Ville, de même que les prestations qui sont fournies par la police neuchâteloise à l'occasion des manifestations traditionnelles que nous avons en ville de Neuchâtel, y compris donc la Fête des vendanges et c'est un montant de l'ordre de 800'000 francs qui sera facturé à la Ville pour ces prestations intercalaires.

Cette organisation et ces échanges financiers permettront également à la Ville de pouvoir renforcer sa police de proximité, principalement le soir au centre-ville et la journée dans les quartiers. Il y a, dans cette convention, un certain nombre de points qui n'ont pas fait l'objet de l'interpellation qui nous a été transmise, mais qui nécessitent aussi d'être réglés. Il s'agit de la problématique de transfert ultérieure éventuelle de collaborateurs, que ce soit avant ou après 2013. Là, nous nous sommes entendus pour mettre en place une commission paritaire qui règlera cette problématique pour éviter de se faire une guerre car nous sommes partis du principe que nous étions tous dans le même bateau et que, pour la sécurité en ville, nous avons tous intérêt à ce que les deux partenaires soient à même de fournir les prestations pour lesquelles ils se sont engagés.

Je crois donc que cette convention répond pleinement au souci exprimé dans l'interpellation puisqu'elle règle l'avenir des collaborateurs qui sont à la Ville de Neuchâtel et elle permet à la Ville de maintenir sa position politique, mais également sa position sur le plan opérationnel pour assurer une police de proximité en ville.

Le président, **M. Philippe Loup** demande aux interpellateurs s'ils sont satisfaits.

M. Olivier Arni déclare :

- C'est une satisfaction de proximité que je peux exprimer ce soir.

2
08-010

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les manifestations liées à l'accueil de l'équipe national du Portugal à Neuchâtel dans le cadre de la compétition de l'EuroFoot 2008

(Du 7 avril 2008)

Ce rapport figure sous la rubrique « rapports et autres objets » ci-contre

M. Pascal Helle, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Comme vous avez pu vous en rendre compte au cours de ces dernières séances, notre groupe a souvent vécu ce que l'on peut appeler la solitude du coureur de fond, c'est-à-dire que seul contre tous, nous avons plusieurs fois essuyé les vents de la tempête. C'est un exercice qui est parfois frustrant et c'est pour cela que la réponse du Conseil communal à notre interpellation nous satisfait pleinement et nous permet de voir les choses sous un autre angle. Oui, jamais une interpellation n'aura été suivie d'effets aussi rapides, d'une réponse qui l'a aussi été, ce qui montre que quand la volonté politique est là, on peut faire des choses. La deuxième remarque s'appuie sur un débat que j'ai vu à Canal Alpha dans lequel on a abordé ce sujet des Jeunes-Rives et j'ai entendu une conseillère générale parler des Jeunes-Rives comme étant un bijou. C'est vrai, pour nous aussi les Jeunes-Rives sont un bijou, mais c'est un

Séance de jeudi 24 avril 2008

bijou que nous préférons naturel et que nous aimons sans voiture, ce qui ne vous étonnera pas. Une dernière question par rapport à ce rapport. Vous indiquez que, pour l'Euro il y aura des médiateurs qui seront engagés sur une base bénévole. Nous aimerions savoir comment vous avez envisagé la formation de ces bénévoles et si, éventuellement, c'est une action que vous pensez poursuivre?

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Pour notre ville et sa population, la venue de l'équipe du Portugal à Neuchâtel pendant l'Eurofoot ouvre la fenêtre d'une magnifique opportunité, une occasion, rare, de montrer l'esprit d'ouverture et de tolérance qui caractérise les habitantes et habitants de notre ville. La diversité des habitants, qui composent Neuchâtel, est une richesse. Notamment sur le plan social, culturel et économique. L'Eurofoot transcende cependant les origines nationales. Au niveau de notre ville, c'est une chance, pour mettre en valeur cette diversité présente dans la population. Vivre ensemble, cela ne signifie pas seulement partager les efforts quand ça va mal, quand les temps sont durs... Vivre les uns avec les autres, bien vivre ensemble, c'est aussi se réjouir, partager et fêter ensemble quand le moment s'y prête!

Oui, ayons de l'ambition pour notre ville et sachons être à la hauteur des rendez-vous de l'histoire, fussent-ils sportifs et footballistiques! Ces fortes convictions exprimées, le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal pour le travail, conséquent et efficace, qu'il a fourni, et cela, malgré d'importantes contraintes temporelles, soit un calendrier serré. Pour la venue de l'Eurofoot à Neuchâtel, le Conseil communal propose une offre, diversifiée et de qualité, en terme de manifestations, manifestations qui s'adressent largement à la population.

Le projet s'adresse évidemment aux amateurs de football, mais pas seulement. Faire en sorte, que l'événement englobe un plus large public, est une option stratégique juste. Plus encore, ce choix démontre que le Conseil communal travaille pour l'ensemble de la population et qu'il s'est donné les moyens d'apporter des réponses à la hauteur de l'importance de l'événement. Village multiculturel, entraînement public, Fête nationale du Portugal, animation du centre-ville, Fête de la musique, que de belles occasions pour participer, selon ses envies et ses aspirations, à une grande fête collective et cela, dans notre ville. Chez nous! Le groupe socialiste a déjà exprimé en commission financière, les questions et demandes, plus particulières qu'il pouvait avoir au sujet de ce rapport, notamment sur les aspects financiers et sur la question de la sécurité sur le site du village multiculturel. Je n'y reviendrai donc pas, dans l'attente

Séance de jeudi 24 avril 2008

des réponses claires et précises du Conseil communal. Par contre, je souhaite encore développer un autre point fort. Cet événement, d'envergure et exceptionnel par définition, ne se fera pas au détriment des manifestations locales existantes. Au contraire. Ces dernières s'intègrent dans le concept général. Je pense notamment à la Fête de la musique et au Festival international du film fantastique, événements importants qui participent, chaque année, au rayonnement de notre ville sur le plan culturel. Au vu du calendrier serré que le Conseil communal se devait de respecter, des contraintes organisationnelles dont il devait tenir compte, des nombreux partenaires présents et des enjeux liés à l'événement, le projet que le Conseil communal a finalement construit et qu'il nous soumet ce soir, ce projet est d'excellente facture. A n'en pas douter, Neuchâtel et ses habitants vont vivre une magnifique page de leur histoire. Le groupe socialiste soutient pleinement l'esprit de partenariat qui transparaît dans ce projet. Un partenariat, cela permet en effet de faire ensemble, ce que chacun, tout seul, ne pourrait pas faire. Alors, tous ensemble, préparons-nous à accueillir cet événement comme il se doit. A l'occasion de cette dernière séance de la législature, je tiens à remercier, encore une fois, chaque membre du Conseil communal pour son engagement au service du bien commun, de notre ville et de ses habitants. Pour conclure, bon match à chacune et chacun et que la fête soit belle!

Mme Amélie Blohm Gueissaz, rapporteure de la Commission financière déclare :

- La Commission financière s'est réunie le 10 avril. Elle n'a pas pu prendre de décision parce que le quorum n'était pas atteint. Je vais vous donner l'avis indicatif des commissaires présents. Six d'entre eux ont pris acte, l'un s'est abstenu. Les commissaires souhaitaient être informés en septembre ou octobre sur les chiffres effectifs des charges et revenus en ce qui concerne l'Euro 2008. Les commissaires souhaitaient aussi que les coûts pour les mesures de sécurité soient séparés des coûts annuels de la police et pour la séance d'aujourd'hui, les commissaires souhaitaient avoir plus d'informations sur la garantie de participation de l'Etat de 250'000 francs ainsi que sur la clé de répartition des revenus éventuels.

M. Jean Dessoulavy, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Les groupes radical et libéral ont pris connaissance de ce rapport d'information. Nos groupes sont particulièrement sensibles au fait que

Séance de jeudi 24 avril 2008

notre ville ait décidé de relever deux défis à l'occasion de l'Eurofoot : tout d'abord, le défi majeur qui est bien sûr celui de l'accueil d'une équipe de haut niveau européen, ce qui représente un important défi à relever tant au plan de la sécurité que de l'organisation. L'autre défi étant celui de profiter du mois de juin pour faire passer un message, celui de l'encouragement au dialogue entre les différentes cultures qui participent à l'Eurofoot. La présence sur notre territoire de différentes sensibilités culturelles pourra ainsi être exploitée et nous nous réjouissons que le Conseil communal aille dans cette direction en créant des conditions favorables à un dialogue entre les cultures à Neuchâtel, grâce à la création de ce village multiculturel au Jeunes-Rives.

La communauté portugaise est bien sûr le fer de lance de cette ouverture culturelle puisque notre ville a l'honneur d'accueillir son équipe nationale. Mais grâce au projet qui nous est soumis ce soir, les autres communautés seront aussi à l'honneur dans le cadre approprié des Jeunes-Rives. Et comme notre ville a la chance d'accueillir au sein de sa population de nombreuses communautés parmi lesquelles plusieurs équipes qui participent à l'Eurofoot, l'occasion était en effet propice pour faire un clin d'oeil aux cultures qui font la richesse culturelle de notre ville et aussi de notre canton. En outre, nos groupes se réjouissent de constater que le Conseil communal, dans ce dossier, a su réagir rapidement en s'adaptant aux circonstances nouvelles. En particulier, en s'adaptant au choix de l'équipe du Portugal qui était de se loger en centre ville alors qu'en terme de sécurité et de transports le Conseil communal, s'il avait pu choisir, aurait sans doute proposé un lieu mieux situé. Mais, nous pensons aussi au fait que le Conseil communal a su au bon moment proposer l'option des entraînements à La Maladière plutôt qu'au Chanet ou à l'anneau d'athlétisme de Colombier. J'en viens maintenant à quelques réflexions que je formulerai parfois sous forme de propositions :

- Le délégué à la mobilité de la Ville sera-t-il partie prenante au dossier du village multiculturel et du festival de rue au centre-ville? Cela nous paraît indispensable pour mettre en place une politique de communication expliquant aux gens comment se déplacer au mieux et si possible en utilisant la mobilité douce. On pourrait créer un chemin piétonnier bien signalé entre le centre et les Jeunes-Rives car on peut imaginer que les gens qui viennent à Neuchâtel ne connaissent pas bien le centre-ville.
- On a appris par la radio que la Ville cherchait des volontaires pour la durée des manifestations. Le Conseil communal peut-il nous dire comment marchent les inscriptions? Cela nous apparaît important,

Séance de jeudi 24 avril 2008

car ce volontariat nous apparaît être un baromètre pour juger le degré d'identité de la population vis-à-vis de l'événement.

- On se rend compte à la lecture de la page 13 du rapport qu'entre la fin mai et le début juillet, pas moins six manifestations ou animations se tiendront sans compter les matchs de l'Eurofoot qui seront vécus en fin d'après-midi ou en soirée souvent en plein air. Nous nous sommes demandés si l'association "Euroculture.ne" créé pour mettre en valeur la ville et la faire connaître hors de nos murs, aura également comme tâche de faire un lien entre les différentes manifestations?
- En page 15, à propos du sponsoring, nous nous sommes étonnés du montant relativement modeste du sponsoring privé (5000 francs) au regard des autres montants de subventions. Peut-on encore espérer que l'on trouve plus de privés intéressés au sponsoring, par exemple par le biais de la publicité?

Pour conclure, je tenais à remercier le Conseil communal de nous présenter ce soir un rapport qui permet d'unir amoureux du ballon rond, amateurs de musique, communautés étrangères et amoureux des belles soirées au bord du lac.

M. Frédéric Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- L'UDC remercie le Conseil communal pour cette vision de grande fête. Visibilité, chance pour la ville d'accueillir cette équipe portugaise de football. Mais nous sommes aussi contents de constater que les "non-footeux", si vous me permettez l'expression, pourront goûter au sens propre et figuré aux diverses manifestations habituelles en ville de Neuchâtel, mais aussi à d'autres qui seront créées pour la circonstance. Diversité donc sur fond de foot, de défi organisationnel. Félicitations donc au Conseil communal qui a travaillé en équipe dans ce rapport, à notre sens, tant les différents domaines y sont concernés et touchés. Eurofoot 2008 et culture. C'est fête, fête, fête, balle au pied et musique de rue, spectacles, tout a été prévu pour la réussite de cette période festive au centre-ville de Neuchâtel, mais aussi du côté du bord du lac et de la Maladière. Quoi de plus normal que d'accueillir à Neuchâtel, à la Maladière, une équipe d'envergure européenne, voire mondiale. Ce n'est pas si normal que cela, mais en tous cas c'est une chance et une grande opportunité. C'est aussi logique de l'accueillir à la Maladière si on sait que les entraînements qui étaient prévus initialement, soit au Chanet soit à Colombier, dans l'ensemble du dispositif, auraient certainement coûté plus cher et auraient été plus compliqués à appliquer. Apparemment, d'après les médias, les premières ventes de billets pour les

Séance de jeudi 24 avril 2008

entraînements ont fait bon score. Nous aimerions bien avoir des détails sur ce sujet qui a un lien direct avec le budget. Culture les pieds dans l'eau donc, les festivals et autres avec une météo, on l'espère, plus que clémente, sera la garantie d'une période festive haute en couleurs. Nous avons parlé des coûts, du budget, et nous aimerions aussi avoir une transparence au niveau des comptes dans l'organisation de cette manifestation, sachant que nous ne sommes jamais à l'abri de surprises. Au niveau des surprises, peut-on nous rassurer également à propos de la garantie de l'Etat? Le groupe UDC prendra acte du rapport.

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, déclare :

- Au nom du Conseil communal, j'aimerais remercier les groupes de leur approche du rapport. Ce n'est pas parce que c'est le dernier rapport de la législature que c'est le moins important. Vous vous souvenez, il y a quelques temps, nous nous étions engagés à faire de cette manifestation une fête conviviale, originale, festive et c'est ce que nous avons effectivement répondu dans le prolongement de l'interpellation qui a été traitée par votre Conseil.

Tout le monde en est conscient, ce document a une envergure non seulement nationale, mais internationale. Nous dépassons largement la sphère locale, notamment en ce qui concerne l'impact médiatique et l'image que nous pouvons donner de notre ville à l'extérieur de ses frontières communales. Nous n'avons donc pas d'autre choix que d'être à la hauteur de l'événement. En résumé, en ce qui concerne la Maladière, nous avons pu étudier la solution de l'installation de l'équipe du Portugal qui donnera deux entraînements publics, les 3 et 8 juin. Les conditions de mise à disposition figurent dans le rapport. Je réponds à l'interrogation générale au sujet de la vente des billets et le montage financier. Je peux vous annoncer qu'il y a environ une heure, il restait en tout et pour tout environ 2'000 billets à vendre, pour les deux manifestations. C'est vous dire que nous sommes sur le bon chemin et que nous avons réussi, en à peine 48 heures, à écouler en Suisse, mais pour l'essentiel à Neuchâtel, l'essentiel de ce que nous souhaitions vendre. Je crois donc que nous n'avons pas trop de souci à nous faire pour ces billets.

C'est l'occasion de souligner l'excellente collaboration que nous avons toujours eue et que nous continuons d'avoir avec le complexe de la Maladière et si on a pu voir ou entendre quelques reflets médiatiques disant qu'il n'y avait pas de rush sur la vente des billets, c'est tout simplement que nous avons tiré les enseignements de la première

Séance de jeudi 24 avril 2008

manifestation que nous avons organisée à l'occasion de l'inauguration du stade. A l'époque, il y avait un ou deux points de vente. Maintenant il y en a une dizaine et cela explique pourquoi tout le monde a pu être satisfait rapidement et nous n'avons pas eu une cohue, comme on aurait pu l'imaginer. Vous constatez que nous tirons les enseignements de nos expériences passées.

Nous avons aussi voulu pratiquer un prix attractif qui soit abordable pour tous. C'est la raison pour laquelle nous vendons les quelques billets qui restent à 16 francs l'unité et que nous avons éliminé toutes les complications qui renchérissent le coût d'un billet. Nous avons décidé de ne pas vendre par Internet, ce qui aurait rajouté un coût, de ne pas accepter de réservations, donc nous sommes restés extrêmement simples. Nous avons aussi renoncé à faire des billets enfants, retraités, adultes. Cela dit, l'expérience s'avère tout à fait intéressante et vous voyez que nous arrivons à faire des choses attractives en réfléchissant à la composition de la structure économique d'un billet.

Je vous annonce ce soir que l'opération Jeunes-Rives, ce que nous avons appelé le village Euro, respectivement le chemin multiculturel est aussi en bonne voie. La Ville a fait un choix clair que le Conseil communal considère original. Nous avons renoncé, il y a déjà plus d'une année, à installer un écran géant parce que nous voulons éviter une trop forte concentration de personnes sur un même lieu, ce qui implique une forte sonorisation aussi, ce qui implique des coûts pour la gestion de foules, respectivement la surveillance de ce qui se passe. Nous avons préféré étendre la manifestation. Elle sera donc au bord du lac, entre la Place du Douze-Septembre et l'Université. Et je retiens l'idée émise sur les bancs des groupes radical et libéral, de faire en sorte que nous ayons le meilleur lien possible entre le centre-ville et le village Euro pour que les gens qui viendront nous rendre visite s'y retrouvent et s'y retrouvent de manière la plus simple possible. Il y aura donc un fléchage. De là à dire qu'il y aura un chemin piétonnier bien marqué, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui avec précision, mais il faut effectivement que les gens puissent profiter de tout l'espace et profiter de toutes les manifestations qui seront présentées.

Il faut oublier l'image de la Fête des vendanges. Ne vous attendez pas à voir sur les Jeunes-Rives une succession de stands accolés les uns aux autres avec une sonorisation par stand. Ce n'est pas cela que nous voulons. Nous souhaitons une fête conviviale à la bonne franquette qui devrait être un ensemble de stands-terrasses où les gens sont assis, où ils profitent de boire un verre. Nous voulons une fête simple, originale et

Séance de jeudi 24 avril 2008

finalement ce sont ceux qui iront à la fête et ceux qui l'organiseront qui créerons le climat de la fête et nous pensons que nous sommes sur la bonne voie puisque je peux vous annoncer que nous avons déjà, par le biais de notre guichet unique, mis en place pour la première fois, loué un tiers de la surface aux Jeunes-Rives et les locations entrent régulièrement, à un rythme que je qualifierai de soutenu. Par conséquent, je pense qu'il faut profiter de se décider maintenant ou ces prochaines semaines au plus tard, pour celles et ceux, associations, communautés étrangères, clubs sportifs, institutions, etc. qui souhaitent avoir une place sur les Jeunes-Rives.

S'agissant du centre-ville, nous avons souhaité avoir une animation différente. Le centre ne sera pas réservé prioritairement pour suivre les matches de football. Nous aurons une animation de rues. Nous avons pu conserver toutes les manifestations traditionnelles. Nous avons mis les gens autour de la table. Par conséquent, la proposition que j'ai entendue de remettre ou d'utiliser euroculture.com pour créer un lien entre les manifestations existantes, à notre sens cela n'est pas nécessaire car le lien a été créé par la Ville, plus précisément par notre délégué aux affaires culturelles et c'est pour cela aujourd'hui que vous avez encore toutes les manifestations traditionnelles qui ont trouvé leur place et que vous aurez, en plus, les animations de rues qui seront organisées. Cela ne veut pas dire que nous excluons euroculture.com. Nous vous disons simplement que nous avons déjà fait ce travail, mais cela n'empêche pas les collaborations avec cette association.

J'aimerais vous confirmer encore une information. Notre ville jumelle de Sansepolcro nous mettra sa philharmonie à disposition et cet ensemble se produira le 1^{er} juin sous la tente de Festineuch. Attendez-vous là aussi à avoir une qualité musicale exceptionnelle et originale dans le contexte de Festineuch. Merci à Sansepolcro avec qui les liens sont évidemment excellents.

Afin de montrer l'image la plus ouverte, sympathique, dynamique possible, le Conseil d'Etat a également autorisé, de manière facultative bien entendu, les commerçants des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds à conserver leurs magasins ouverts jusqu'à 20 heures pendant l'Euro, dimanche exclu. Vous voyez que, là aussi, il y a un effort qui peut être fait par les commerçants. C'est de leur responsabilité de saisir ou non cette opportunité.

Très souvent, dans le monde politique, on parle de conditions cadre. Parfois même, on ne sait plus très bien de quoi il s'agit quand tel ou tel

Séance de jeudi 24 avril 2008

magistrat s'exprime en terme de conditions cadre. Nous en avons ici une démonstration contraire puisque nous pouvons parler de conditions cadre mises en place par la Ville de Neuchâtel et celles-ci sont les suivantes :

- L'utilisation rationnelle de nos infrastructures sportives pour des besoins d'organisation;
- Une fête originale et un mode de fête nouveau ainsi qu'un volet culturel.

Nous estimons donc qu'avec ces conditions cadre-là, et pour autant bien sûr que la population joue le jeu et ait du plaisir à faire la fête au mois de juin, nous aurons vraisemblablement un mois de juin exceptionnel. Il le sera notamment car la communauté portugaise suisse, par le biais de son ambassadeur nous a effectivement confirmé que le 8 juin, la fête nationale du Portugal est le 10 officiellement, mais ce 8 juin, qui est un dimanche et tombe sur un entraînement public, la fête nationale du Portugal sera célébrée sur le plan suisse, à Neuchâtel, après Lausanne l'an dernier et l'an d'avant à Sion. Ce jour-là, sera une journée exceptionnelle puisque vous pouvez bien imaginer que les quelque 12'000 spectateurs qui seront à la Maladière, avant et après l'entraînement public, seront vraisemblablement sur le village Euro. Il y aura d'autres journées exceptionnelles. Je pense en particulier au 6 juin où on nous annonce des concerts. Il faut donc s'attendre à avoir un mois de juin festif avec quelques journées à marquer d'une pierre blanche.

J'en reviens à quelques questions. Sur l'aspect financier, vous avez vu que nous sommes sur la bonne voie en terme de recettes, comme en termes de charges puisque nous les maîtrisons. Aujourd'hui nous pouvons dire que nous pouvons aller dans le sens des propositions de la Commission financière. Nous pouvons répondre à votre attente, notamment parce que nous ouvrons un compte de bilan pour cette manifestation. Nous aurons donc la visibilité et la transparence totale des charges et des recettes. C'est ce que le Conseil communal souhaite car il joue sur la carte de la transparence d'une part et, d'autre part, parce qu'il devra présenter ses comptes à ses partenaires qui sont la Fédération de football du Portugal et l'Etat. A ce jour, l'Etat nous a promis un financement à hauteur de 250'000 francs et nous n'avons pas de réponse précise sur le montant qui nous sera attribué, dans l'attente d'une décision claire sur cette participation de l'Etat qui étudie la situation, qui analyse notre budget et qui regarde quelle est l'évolution de la situation. L'Etat se trouve dans la situation de gérer l'Euro sur l'ensemble du canton. Vous pensez bien qu'il y a un certain nombre de charges à honorer dans d'autres villes. Aujourd'hui, je n'ai pas d'autres

Séance de jeudi 24 avril 2008

réponses que celles du rapport. En revanche, la bonne nouvelle c'est que nous avons quasiment vendu la totalité des billets de ces deux manifestations publiques.

Au sujet du sponsoring que l'on trouve dans cette association créée pour la partie culturelle du centre-ville. A ce propos, vous nous avez demandé si c'était évolutif ou approximatif. En fait, c'est les deux. C'est un montant qui peut paraître modeste dans cette situation, mais on ne peut pas exclure qu'il y en ait davantage. Le budget du Busker's Festival est de l'ordre de 80'000 francs et le budget que nous vous proposons par le biais de cette association est de 140'000 francs. Nous aurons donc une manifestation qui devrait être très intéressante.

Au sujet des médiateurs et des volontaires, nous avons une excellente nouvelle. A ce jour, nous avons une vingtaine de médiateurs qui se sont annoncés et je peux vous dire que c'est très bien. L'engouement Euro est donc effectif avec les ventes de billets et les réservations d'espaces sur les Jeunes-Rives et les médiateurs dont la formation sera assurée par la police et qui va bientôt débiter pour que ces gens soient à même de remplir leur mission au mieux.

En conclusion, je relèverai simplement un certain nombre de termes : encouragement au dialogue, visibilité, chance, occasion à ne pas manquer, rendez-vous de l'histoire. Je crois que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Il s'agira maintenant de tirer tous à la même corde et dans le même sens pour que cette manifestation du mois de juin soit un succès pour toute la ville.

Mme Maria Angela Guyot ajoute :

- Concernant le chemin fléché, nous n'avons pas vraiment compris quel sera le concept. Je pense que vous avez souligné que vous n'en saviez pas vous-même les détails, mais il ne faudrait pas que ce chemin passe devant certains commerces et pas d'autres car ceux devant les vitrines desquels le chemin ne passerait pas pourraient en prendre ombrage et il y aurait une très mauvaise ambiance au centre-ville. Il faudrait donc réfléchir à ne pas porter préjudice et ne pas créer des problèmes avec certains commerçants et pas d'autres.

M. Pascal Sandoz, Directeur des sports, complète :

- Je vous entends bien. L'idée n'est pas de faire un fléchage qui passe devant les commerces du centre-ville, l'idée est de faire bien comprendre

Séance de jeudi 24 avril 2008

à ceux qui seront à Neuchâtel au moment du mois de juin, s'ils sont au centre-ville, qu'ils prennent conscience qu'il se passe quelque chose aux Jeunes-Rives et inversement. Ceux qui sont au stade et aux Jeunes-Rives prendront aussi conscience qu'il existe un centre-ville. C'est dans ce sens que nous allons travailler et nous mettrons également l'effort, mais ce sera un peu plus facile car les personnes seront présentes, sur la présence des médias. On nous annonce au minimum 100 et au maximum 300 journalistes des médias spécialisés, mais qui ne vont pas traiter que de l'aspect football. Là aussi, avec le soutien de Tourisme neuchâtelois, il s'agira de sensibiliser ces personnes et de leur dire qu'il n'existe pas que la Maladière, il y a aussi des bateaux, un centre-ville, un arrière-pays et c'est bien dans ce sens que nous entendons travailler au mois de juin.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose à l'assemblée de prendre acte de ce rapport, **ce que fait le Conseil général par 31 voix sans opposition ni abstention.**

3
08-606

**Interpellation dont l'urgence a été acceptée
le 21 avril 2008, de M. Didier Rochat (non
inscrit), intitulée "Quel avenir est réservé
aux habitants des appartements
subventionnés de la Ville de Neuchâtel?"**

Voici le texte de cette interpellation : " Des changements de législation interviendront au 31 décembre 2008. À partir de cette date, plusieurs immeubles, sis à Denis-de-Rougemont, contenant des logements dits « sociaux » cesseront d'être subventionnés par les pouvoirs publics. Ils retourneront au marché libre.

Cette simple phrase signifie pour les habitants du quartier des Acacias une augmentation de loyer d'environ CHF 400.- par mois pour un appartement de 4 pièces (sans les charges), due à la perte de la subvention "à la personne". Pour un appartement équivalent, le loyer sera dès lors plus cher que les prix du marché et au-dessus des normes ODAS (Office de l'aide sociale) !! Selon le rapport de gestion, le nombre d'appartements touchés est de 192.

Si on considère qu'un cinquième des personnes concernées sont déjà tributaires de l'aide sociale, il apparaît rapidement qu'un désastre humain se prépare, pour autant qu'aucune mesure urgente ne soit prise dans de brefs délais. Quelles sont les mesures que la Ville entend prendre pour éviter cette situation catastrophique? A-t-elle déjà informé des locataires concernés de ce qui les attend? A-t-elle pris des contacts avec les propriétaires

Séance de jeudi 24 avril 2008

pour trouver un accord satisfaisant? La Ville entend-elle poursuivre sa politique de subventionnement malgré tout? La situation étant particulièrement délicate et urgente, nous remercions le Conseil communal de traiter cette question en priorité".

Mme Françoise Jeanneret, suppléante de la Directrice de l'urbanisme, déclare :

- M. RoCHAT a eu raison de nous interpeller sur la question des immeubles de Denis-de-Rougement. Effectivement, il y a un problème en matière de subventions. Tout d'abord en matière d'appartements subventionnés ou d'appartements à loyer modéré, je voudrais rappeler que le Conseil communal a répondu à une interpellation le 4 juin 2007, il y a moins d'un an, interpellation de Mme Blohm Gueissaz qui posait différentes questions au sujet de la nature des appartements subventionnés qui existent en ville et les intentions du Conseil communal dans ce domaine. Pour les explications techniques concernant les différents régimes qui existent puisqu'ils se sont succédés en matière de subventionnement d'appartement, tant la législation fédérale que la cantonale, je vous renvoie à ce rapport très complet.

Il est vrai qu'il y a un problème s'agissant de la fin du régime des aides découlant de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements, du 4 septembre 1974. Certains immeubles, et en particulier ceux de Denis-de-Rougement, il s'agit de 192 appartements, ces immeubles arrivent à la fin des aides fédérales, cantonales et communales en 2009. Nous avons un rapport à ce sujet de l'Office cantonal du logement qui a adressé rapport à son chef de Département pour expliquer la difficulté qu'allaient rencontrer les habitants de ces immeubles au vu de l'échéance de la législation et le chef du service fait effectivement des propositions pour pouvoir continuer encore quelques années ces aides.

Il faut préciser qu'à Denis-de-Rougement, 60 % des ménages verraient leur loyer augmenter et un cinquième des ménages a déjà recours à l'aide des services sociaux. On voit que l'on est dans une situation très fragile sur le plan social. C'est d'ailleurs pour cette raison que ces appartements ont été construits, mais, en l'absence de toute aide, les appartements de 5,5 pièces verraient leur loyer augmenter de 478 francs, les 2,5 pièces de 263 francs. La plupart des appartements se situeraient à un niveau de loyer supérieur à la moyenne des loyers pour ce type d'appartements en ville de Neuchâtel. C'est un niveau plus haut que le marché. Ce sont donc des loyers très élevés si on pense aux

Séance de jeudi 24 avril 2008

difficultés sociales et aux normes de revenu s'agissant des personnes qui habitent ces appartements puisque, pour les habiter et obtenir des subventions, il s'agit de revenus annuels inférieurs à 50'000 francs plus 2'500 francs par enfant. Nous avons effectivement affaire à une population qui a des revenus faibles, raison pour laquelle elles bénéficient de ces aides.

Ces aides sont sous différentes formes. Il y a l'aide fédérale, aide à la pierre. Il y a les abaissements supplémentaires qui sont issus de subventions cantonales et communales, les uns qui concernent toutes les personnes qui y habitent et l'aide supplémentaire II qui concerne les personnes au bénéfice de rentes AVS-AI ou de jeunes en formation. C'est cette population qui bénéficie de ces aides. Il y a des contrôles annuels pour s'assurer que les limites de revenus sont toujours atteintes et que les aides doivent continuer à être versées. La Confédération n'entre absolument pas en matière pour renouveler ces aides et prolonger le système, mais comme les aides supplémentaires, selon la loi cantonale, durent 25 ans, alors que celles de la Confédération durent 19 ans, le Canton dispose de la base légale pour prolonger au-delà de l'aide fédérale le régime de subventionnement qu'il a mis en place et le chef du Service de l'Office cantonal du logement invite son conseiller d'Etat à prolonger, dans la mesure où la législation cantonale le permet, les abaissements de loyer, ce qui permet de souffler et de poursuivre le système durant 6 ans. Il invite aussi le Chef du département à prendre contact avec les communes puisque cela déclenche aussi les subventions des communes pour pouvoir continuer à subventionner les personnes qui habitent ces appartements.

A ma connaissance, nous n'avons pas eu de courrier dans ce sens de la part du Canton. J'ai eu un contact aujourd'hui avec le Chef du département qui m'a dit qu'il inscrirait les montants dans le budget 2009 de l'Etat, mais, à mon sens cela ne suffit pas, il faut aussi qu'il nous demande de faire de même. Nous allons donc prendre contact officiellement pour nous assurer d'avoir l'assurance du Conseil d'Etat que c'est bien au budget et de son intention de poursuivre ces aides et nous ferons de même du côté de la Ville. Il est vrai que nous ne pouvons pas, dans le cadre légal actuel, compenser l'aide de la Confédération. Là on entre dans le système de l'aide sociale qui intervient sur la différence. Mais cela amènera effectivement une réduction importante, quasiment le maintien du système actuel pendant encore quelques années avec les subventions cantonales et communales.

Séance de jeudi 24 avril 2008

Il faut aussi savoir que ce ne sont pas les propriétaires des immeubles qui peuvent faire le tampon puisque ce n'est pas leur rôle. Ce sont des caisses de pensions, des fondations, des privés à Denis-de-Rougement. Ce n'est donc pas le rôle des caisses de pensions de subventionner les locataires des immeubles, mais c'est celui des pouvoirs publics. La Ville de Neuchâtel n'est pas propriétaire de l'ensemble des immeubles de cette rue. Nous devons effectivement prendre les devants et avoir l'assurance que les subventions pourront se poursuivre l'an prochain. Le chef du Service cantonal du logement indique effectivement que nous aurions affaire à une catastrophe sociale si ces aides n'étaient pas prolongées dans le futur au vu de la population et du nombre de personnes qui en bénéficient. Nous allons donc faire les démarches pour que cela se poursuive. Pour l'année prochaine, ce sont les seuls immeubles qui sont concernés en ville de Neuchâtel. Je dirai donc que le problème est au moins limité à 192 appartements et nous vous assurons que nous ferons la démarche auprès du Conseil d'Etat pour avoir toutes les assurances s'agissant des subventionnements.

Le président, **M. Philippe Loup**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait. **M. Didier Rochat** déclare alors :

- On peut se réjouir de l'engagement de la Ville de poursuivre ces aides qui sont effectivement nécessaires.

Message de gratitude au conseiller communal Antoine Grandjean qui arrive au terme de son mandat.

Le président, **M. Philippe Loup**, relève :

- Au terme de cette législature, un conseiller communal, M. Antoine Grandjean ne se représente pas. Il a décidé de mettre un terme à son activité de conseiller communal et de poursuivre sa carrière professionnelle sous d'autres cieux. J'invite dès lors les différents groupes à s'exprimer pour prendre congé de M. Grandjean.

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Permettez-moi d'apporter le message du groupe radical à la fin du mandat de M. Antoine Grandjean. C'est dans de tels instants que l'on remarque combien le temps passe vite. Il semble pourtant que c'était hier que le groupe libéral présentait M. Antoine Grandjean au Conseil général pour occuper le siège de conseiller communal libéral. Et oui c'était encore le temps où nous étions les électeurs des conseillers communaux. Il me prend un peu de nostalgie il est vrai, mais je ne vais pas m'en cacher. C'était il y a 8 ans!

M. le conseiller communal, permets-moi de t'appeler, comme de coutume Antoine. Tu nous arrivais du domaine de la petite reine. Et oui, après des études en lettres, qui amènent à tout nous le savons bien, géographie, histoire et science politique, quelques années dans l'enseignement, puis secrétaire régional LIM au Val-de-Travers, tu avais

Séance de jeudi 24 avril 2008

repris, en 1994, la direction de l'entreprise familiale. Ces tranches de carrière, de 7 ou 8 ans, t'amènent, selon tes dires, en 2008 à te relancer dans un nouveau défi, mais celui-ci hors des terres neuchâteloises. Tu vas partir outre Sarine, dans la ville fédérale. Tu as donc passé 8 ans à assumer cette lourde tâche de conseiller communal. Tu as su mettre en pratique ce principe fondamental énoncé par Einstein : "La vie c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre". Et tu as su avancer Antoine, dans les nombreux dossiers que tu as dû entreprendre et mener à terme. Tu nous a montré, durant ces années, combien pour toi le bon fonctionnement des institutions était prioritaire, comme ton attachement à l'esprit de collégialité au sein d'un exécutif.

Dans nos débats, tu n'as jamais été avare d'explications ni de détails pour nous expliquer tous les tenants et aboutissants des dossiers dans lesquels tu nous demandais de prendre position. Certains diront même que, parfois tu allongeais de telle façon que nous passions le délai de la demi heure. Mais nous sommes tous bien d'accord, il s'agit de mauvaises langues.

En 8 ans de mandat, tu as largement œuvré pour le nouveau statut des SI qui a maintenant son nouveau nom de Viteos et qui n'est plus du ressort de notre Conseil. Les déchets sont sur le même rail. Encore 8 ans et que nous resterait-il? Là encore, je plaisante car sur la question de la police, tu as vraiment œuvré pour qu'elle reste dans notre ressort dans son rôle de proximité. D'ailleurs, tu l'as prouvé ce soir, par ton rapport in extremis afin de nous rassurer sur cette proximité si chère aussi à toi qu'à nous. Quant à la police du feu et du SIS, après leur avoir donné un nouveau toit, et surtout des locaux adaptés à leurs nouvelles missions, tu leur a encore permis de jouer un rôle de compétence au niveau du littoral.

Personnellement j'aurai une pensée émue pour toi lors de mes déplacements dans la zone 30 km/h et que je serai à la recherche d'une place de stationnement. Mais je suis certain que le nouveau plan de stationnement auquel tu as investi beaucoup de temps, sans limite, il semble que là tu n'avais jamais mis ton disque bleu, donnera enfin à notre ville une harmonie entre les besoins des conducteurs et les rigueurs d'une cité où il fait bon vivre. Nous voici donc au bas d'une page qui va se tourner. Nous pouvons affirmer que le bilan est très nettement positif. Notre Législatif ne peut que te remercier pour le travail accompli et te souhaiter que la nouvelle tranche de 8 ans t'apporte le maximum de satisfactions et que tes nouveaux collaborateurs puissent tirer, comme

Séance de jeudi 24 avril 2008

ce fut le cas pour nous, les plus grands enseignements de tes compétences et de ton engagement sans limite. Merci Antoine!

Mme Maria Angela Guyot, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Certains membres du groupe UDC au Conseil général vous ont connu les patins aux pieds, avant que leurs pas croisent à nouveau les vôtres sur le parquet de l'Hôtel-de-Ville. Ils connaissaient votre passion pour le hockey sur glace, sport de sueur et d'endurance qui forme le caractère et développe le mental. Je me rappelle pourtant qu'un jour, vous aviez dit : "Mais qu'est-ce qui vous motive à faire tout ce travail bénévolement?" Après plus de 20 ans, oui ce ne sont pas seulement les autres personnes que j'ai rencontrées il y a 20, mais aussi M. Grandjean, je crois avoir trouvé la réponse : c'est la même motivation qui vous a poussé à quitter votre entreprise afin de vous engager pour la chose publique.

Vous avez, en quelque sorte imprégné la gestion de vos dicastères du style entrepreneurial avec aplomb, peut-être en apparence, courtoisie et détermination. Vous n'avez pas, permettez-moi l'expression, "pété les plombs" lorsque vous aviez dû répondre à notre interpellation sur le coût de l'électricité alors que ce thème avait été traité auparavant. Nous avons bien cru avoir un court-circuit ce jour-là. Nous relèverons que vous n'aviez pas bu la tasse, en participant à la réorganisation des SI. Dans le cadre de la police de la route, les écoliers vous remercient des zones à 30 Km/h, tandis que leurs parents pestent contre le foisonnement des zones bleues.

Adeptes des deux roues motorisées, nous avons bien cru un instant que les négociations sur le dossier de la police unique avec l'Etat de Neuchâtel circulait en roue libre, les employés de la police étant inquiets sur leur sort. Et de nous souvenir que l'arrivée de l'UDC dans notre canton vous avait inspiré, dans les colonnes de "Réalités neuchâteloises" une réflexion sur la présence de deux fonctionnaires de la police cantonale au sein du comité de notre parti, relevant que le corps de police pouvait vivre au quotidien des réalités neuchâteloises non prises en considération par les représentants politiques. S'occuper de sa po...lice permet de rester zen lorsque l'on appartient à un Exécutif et dans les moments conviviaux de savoir briser la glace. A ce propos, il est un épisode qui nous a marqué le soir où le Conseil général a débattu du troisième plan de stationnement, nous avons imaginé un instant que l'ère de glace allait céder la place à une éruption volcanique finalement contenue lorsqu'une alliance contre nature avait renvoyé le projet en

Séance de jeudi 24 avril 2008

commission extraordinaire. Nous avons l'impression que vous n'aviez pas vu le puck. Enfin, d'autres vous ont appelé "le petit prince" alors Monseigneur nous vous dédions une strophe bien connue et ma foi revisitée par nos soins (ndlr : sur un air connu...) : "Jeudi soir, le Conseil général a rendu hommage à son petit Prince. Après les discours ils se sont serrés la pince, après s'en être enquis, le petit Prince a dit : puisque c'est ainsi je vous en remercie". Nous vous en remercions pour la qualité de votre collaboration.

M. Nicolas de Pury, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Monsieur le conseiller communal, vous êtes une espèce en voie de disparition. Pourquoi? Vous avez été le dernier à siéger au Conseil communal, sans avoir été élu par le peuple, en tous cas au début et c'était bien par l'état-major de votre parti. C'était monnaie courante à une certaine époque, mais notre groupe avait dénoncé cela avec vigueur, pas vous, mais le principe. Nous étions même sortis de la salle lorsque vous étiez rentré pour siéger la première fois. Les années passent.

Il est vrai aussi que le parti libéral avait des besoins urgents à l'époque. Il cherchait un remplaçant de luxe, une espèce de pompier de luxe, avec gyrophare bleu sur la tête pour corriger une situation politique délicate, pour ne pas dire pénible. C'était prédestiné. Vous avez eu le dicastère entre autres, que vous avez défendu bec et ongles, longuement contre les premières velléités d'une police unique.

Nous pouvons dire que vous avez pris vos marques au sein de l'Exécutif assez rapidement et, en tant qu'adversaires politiques, nous pouvons affirmer que vous êtes aussi un partenaire de qualité. Vous avez mené des dossiers plus que conséquents à bien, avec un certain brio. Vous êtes, par votre fonction, devenu magistrat et votre groupe politique, le parti libéral a été dur et virulent envers vous car vous avez fait des choix que vous avez assumés. Il vous en a coûté fort probablement une place au Conseil d'Etat où vous étiez prêt à en découdre directement avec le peuple dès la première fois.

Imaginons un instant que vous soyez devenu conseiller d'Etat et que, tout à fait par hasard, vous auriez pris le Département de l'intérieur. Comment auriez-vous fait pour introduire le principe de la police unique en négociant avec vos anciens collègues de la Ville? On pourrait citer encore quelques anecdotes. Vous avez agi, par exemple, il y a 4 ans, en pleine période électorale avec force présence dans la rue, mais avec l'ensemble du service de police, comme à la parade, du jamais vu. On

Séance de jeudi 24 avril 2008

en avait jamais vu autant. Je m'explique. Des candidats, des militants collaient des affiches électorales qui étaient immédiatement enlevées par vos hommes. Il y a eu un moment où il y avait plus de policiers que de militants... Depuis l'Expo.02, la responsabilité ce n'est plus la locale, ce sont les patrouilles mixtes et il y en a encore plus. On peut faire du zèle plus rapidement qu'on le croit. Mais, vaut-il mieux que les policiers enlèvent des affiches plutôt que de faire des fichets? Plus de fichets, plus de fuites! D'ailleurs, j'ai un fichet sous les yeux. Cela date quelque peu. Je lis : "Au coin de la danse, Antoine Grandjean, mollet vif, danseur sautillant. Prédilection militaire, court après le puck plus que de raison". Cela ne veut pas dire grand-chose, il faudra que l'on parle avec votre maman. J'en ai un autre, concernant cette fois l'eurofoot : "Antoine Grandjean aime faire du bruit au sein du Conseil général, cherche à vendre collégialement une vraie pelouse par-dessus une pelouse synthétique..." C'est vrai curieux, mais alors pour le bruit cela nous a donné des idées.

Une petite chansonnette dont les paroles de base sont d'André Barde, avec une musique de Maurice Evin, je le cite par sympathie, interprétée par Aldibert, en 1929 et surtout Bourvil en 1968. Il était très bon, mais comme il chantait faux, j'ai peut-être une chance. Voici un extrait de l'opérette, (Ndlr : sur un air connu aussi...) "Elle est à vous". "Je lui fait pouet, pouet, il nous fait pouet pouet, on se fait pouet pouet et puis ça y est. Je souris pouet, pouet, il sourit pouet pouet, on sourit pouet pouet, on s'est compris". Alors l'Antoine qui nous fait une sale trompette, il y en a même quelquefois plus d'un qui rouspette. "Je lui fais pouet pouet, il nous fait pouet pouet, on se fait pouet pouet et puis cela y est. Je souris pouet, pouet, il sourit pouet pouet, on sourit pouet pouet, on s'est compris". Et quand je lui ai bien chanté ma petite romance, il dit d'un air enchanté, je voudrais que tu recommences. "Et je lui fais pouet pouet, il nous fait pouet pouet, on se fait pouet pouet et puis cela y est".

Plus sérieusement, pour conclure, cher Antoine, au nom du groupe popvertssol, merci d'avoir été un bon conseiller communal.

Le président demande alors à **Mme Maria Angela Guyot** de le remplacer au perchoir puisqu'il va s'adresser à M. Antoine Grandjean.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- M. Grandjean, cher Antoine, 8 ans au Conseil communal de Neuchâtel c'est un espace tout à fait suffisant pour générer des projets et surtout les faire arriver à exécution. On peut dire que, selon l'évaluation du

Séance de jeudi 24 avril 2008

groupe socialiste, ce bilan est tout à fait crédible. Huit ans à la tête de la Police et de la Police du feu, de deux corps constitués, aux règles clairement définies et à l'esprit de corps très développé et aussi 8 ans à la tête des SI, véritable entreprise commerciale au service de la Ville et de ses finances. Durant ces années on constate que bien des projets ont été menés à bien et l'un est l'Expo.02 et il est vrai que, dans ce cadre, les services industriels, la police et la police du feu ont du faire une planification, un travail préalable et aussi un travail de maintien pour que tout soit en ordre durant les six mois de la durée de l'exposition. Cela n'était pas une mince affaire.

Il y a eu bien sûr le développement des SI, leur modernisation qui s'est poursuivie, mais aussi leur développement par rapport à un marché qui devient concurrentiel, notamment face à EEF. Là, il y a eu des choses favorables, comme l'accord avec Hauterive, des choses plus difficiles comme avec Colombier, mais c'était vraiment une action proactive que vous avez menée comme directeur des SI.

Il y a aussi dans cette volonté de modernisation quelque chose qui nous a beaucoup plu, c'est la modernisation des stations au fil de l'eau, à la Serrières que l'on méconnaissait et qui seront bientôt adaptées et aussi les éoliennes de Chaumont dont nous attendons la venue avec impatience. C'est donc une vision en perspective qui dépasse largement les 4 ans d'une législature. Comment ne pas évoquer les grandes manœuvres des trois villes pour la création de Viteos, projet qui semblait insensé il y a 5 ou 6 ans. C'est fait aujourd'hui et c'est un élément précurseur du RUN avant l'heure et sans le soutien ou la participation de l'Etat, ou si peu d'ailleurs.

La police du feu, on lui cherchait une caserne depuis longtemps, nous en avons une même si certains d'entre-nous pensent qu'elle est un peu trop grande. Mais elle existe. Souvenez-vous, nous avons 7 endroits pour les dépôts de notre police du feu. En matière de police, un travail important a aussi été fait, nous venons d'en avoir quelques résultats encore ce soir. C'était une action difficile par rapport aux relations avec l'Etat, mais l'accord qui a été mené se trouve être favorable et intéressant. Le bilan est tout à fait bon pour le groupe socialiste. Il est sûr aussi que nous avons eu des désaccords et c'est bien heureux ainsi, bien entendu. Par exemple, en matière culturelle, dès qu'il y a manifestation, ou manifestation sportive, au sein du groupe socialiste, nous trouvons toujours que la présence de la police en matière de décision pour la réalisation ou la tenue d'une manifestation est toujours bien importante et que les directions de la culture et des sports se trouvent quelquefois

Séance de jeudi 24 avril 2008

un peu démunies face aux décisions de la Direction de police. De même, Festi'neuch. La volonté était de mettre Festi'neuch dans la patinoire et là, nous sommes bien contents que le Directeur de la police ait aussi changé d'avis ainsi que l'ensemble de la majorité du Conseil communal.

Nous avons eu d'autres désaccords. Il y en a eu un, une fois, lors de l'engagement de 7 policiers. Les groupes de gauche voulaient qu'un modérateur soit également engagé à 50 %. Il y a peut-être 50 % quelque part, mais il n'y a toujours pas de modérateur, mais il viendra peut-être un jour, de même que le rapport qui devait valider l'ensemble de ces engagements. Nous sommes cependant satisfaits, notamment et c'est très important, des contacts entre vous et le Législatif et surtout les commissions. Je pense que les différents membres de la Commission du marché de l'électricité et aussi les membres de la Commission du plan de stationnement sont tous unanimes pour effectivement être d'accord sur ce point. Nous avons pu mener un bon travail durant de nombreuses années.

Prendre congé de toi Antoine, ce n'est pas seulement prendre congé d'un homme politique communal, mais, au-delà de cela je n'ai pas oublié que ce n'était pas 8 ans de Conseil communal mais 12 ans à cette fonction. Oui, 8 ans à Neuchâtel et 4 ans à Couvet. C'est aussi 12 ans au Grand Conseil, 8 ans pour le Val-de-Travers, 4 ans pour le district de Neuchâtel. Je trouve cela très intéressant et peu commun, ces deux carrières, ces deux régions, ces deux perspectives, ces deux analyses de situation qui sont différentes. Ce sont souvent deux problématiques auxquelles tu as été confronté sous des angles différents et j'ai l'impression que c'est une excellente façon de comprendre le canton. Grâce à cela, j'ai l'impression que tu as une vision en perspective. Je donne deux exemples. Motion Grandjean pour désenclaver le Val-de-Travers : cette sacrée motion Grandjean qui voulait un tunnel entre le village de Travers et Bevaix et non pas les tunnels et les suppressions de 4 virages comme on l'a fait. A part les députés du Val-de-Travers et une large partie du groupe socialiste, qui était intéressé par ce projet qui permettait vraiment de donner un avenir au Val-de-Travers et d'en faire une petite partie du plateau, cette motion n'est pas allé plus loin que les déclaration en plénum. C'est bien dommage, mais cela donne une perspective politique en la matière.

L'autre exemple, c'est la réflexion continue que tu as menée par rapport au trafic et aux parkings en ville. Bien sûr 2007, 2008, plan des stationnement, étape 3. Mais il y a eu aussi en 2003, ces déclarations à propos des parkings des grandes surfaces qui devraient être payants de

Séance de jeudi 24 avril 2008

façon à éviter cette concurrence "déloyale" à l'encontre du centre-ville. Si on remonte plus loin, en 1983, Antoine Grandjean s'est lancé, avec le parti du MPE, bien qu'il soit déjà membre du parti libéral, avant écologie et liberté, dans un référendum contre la construction du parking de l'Evole. Sa réflexion était tout à fait crédible de dire que ce n'est pas en mettant un parking en plein centre de la ville que l'on va la désengorger. Ce référendum n'a pas obtenu le nombre de voix nécessaires, mais on vit qu'il y a 25 ans de perspectives et d'analyses intéressantes et intelligentes sur la ville et comment on peut gérer son trafic. Cela me fait dire en particulier que tu as été non seulement un conseiller communal de valeur, mais tu as donné du sens au mot magistrat, à savoir en ayant une vision stratégique, ce qui est très important, sinon on travaille à l'aveugle et aussi des réalisations pragmatiques et cela avec un professionnalisme reconnu par chacun.

Maintenant je vais vous faire des confidences personnelles. Antoine Grandjean, dans cette salle, a été le plus ancien candidat au Conseil général. Il l'a déjà été sur les listes libérales en 1984 et il n'a pas été élu et cette année là, Antoine a vécu deux revers politiques. D'une part, il n'a pas été élu au Conseil général et le deuxième, il n'est pas parvenu à me tirer au parti libéral. Il y a mis du sien, mais cela n'a pas joué. C'est un échec, mais visiblement il s'en est bien remis.

Autre confidence, nous avons de la chance qu'il ait été conseiller communal et pas autre chose. En 1983, Antoine Grandjean a été ma belle-mère l'espace d'une représentation théâtrale, une pièce de Feydeau que nous avons jouée juste à côté. J'étais à l'époque un jeune avocat qui trompait sa femme, donc c'est assez normal et Antoine était ma belle-mère. Je peux vous dire qu'il était à la fois désagréable, caractériel, pointilleux, soupçonneux, revêche, acariâtre et ce n'est que le prénom. Finalement on peut dire que la république des hommes infidèles a évité le pire en voyant qu'Antoine Grandjean ne faisait pas profession de belle-mère, mais de conseiller communal.

Plus sérieusement, nous sommes très satisfaits de tout le travail mené par Antoine Grandjean et nous sommes sûrs que la nouvelle orientation professionnelle qui va t'amener à Berne te permettra de regarder avec sévérité les dépenses et les budgets concernant la sécurité. Plus particulièrement nous te remercions pour ces 8 années passées avec nous.

Séance de jeudi 24 avril 2008

Le président, **M. Philippe Loup**, regagne son fauteuil présidentiel et poursuit l'ordre du jour en passant la parole à **M. Jonas de Pury**, porte-parole du groupe libéral, qui déclare :

- Mon cher Antoine. Gérald Comtesse, président de notre groupe aurait sans doute souhaiter t'adresser ces quelques mots. Absent, il m'a confié cette délicate tâche. Effectivement, après 12 ans de Conseil communal, tu nous quittes. A écouter les louanges qui ont entouré les débats de ce soir, on ne se souvient que peu ou presque plus de ce qui a accompagné ton parachutage à Neuchâtel. La preuve que la conjugaison de compétences humaines et professionnelles finissent toujours par l'emporter sur l'adversité politique. Certes, pour nous, tes camarades de parti, la situation n'a pas été simple. Durant les 8 dernières années, nous aurions dû, en tant que minoritaires, tant au Législatif qu'à l'Exécutif, pouvoir lutter pour défendre tes projets, nous battre pour tenter de faire passer tes rapports, contre des adversaires dont la mauvaise foi aurait été évidente. Au lieu de cela, rien! Tes projets ont été presque systématiquement approuvés au milieu d'un concert de louanges, pas toujours sur le fond, mais en tous cas sur la qualité des rapports, et pour le côté systématique, le seul qui n'ait pas encore abouti, et cela a déjà été évoqué et nous ne saurions te le reprocher, c'est le plan de stationnement 3 où la commission a probablement discuté plus longtemps que le temps mis par tes services à l'élaborer. Ce petit bémol relatif sera relativement vite corrigé.

Une telle unanimité est suspecte. Es-tu un vrai libéral? (Rires dans l'assemblée). La question s'est posée et tu n'as pas trouvé grâce, sur ce plan, au niveau cantonal. Certains de nos membres le regrettent encore. Pour ma part, je crois que, contrairement à ce que tu crois être, car tu l'as affirmé récemment dans la presse, tu es d'une tendance proche d'écologie libérale, je pense qu'au vu des résultats de ton action politique, tu es un ultra-libéral, tendance livre blanc dans l'acceptation qu'en ont ceux qui ne l'ont pas lu. En effet, 8 ans aux affaires et tu laisses une administration aussi bouleversée que l'était un champ d'herbes vertes après le passage d'Attila. Sous ton règne, nous avons assisté au développement de toute la panoplie abhorrée des mesures économiques dites de l'ultralibéralisme. Tu as privatisé, tu as fusionné, tu as libéralisé, tu as annexé, je fais allusion à la reprise du réseau électrique d'Hauterive, tu as délocalisé, c'est le crime suprême et je fais allusion au laboratoire des eaux qui partira au Locle, tu as réduit le personnel communal. La preuve est faite, tu es un affreux libéral. Nous devons en convenir que les élus de notre ville, même parfois sans le savoir, le sont aussi puisqu'ils t'ont systématiquement suivi. Avant de te

Séance de jeudi 24 avril 2008

souhaiter bon vent, permets-moi de te remercier au nom des libéraux et peut-être au nom de ceux qui ignorent être libéral, pour la présence durant ces 8 dernières années, en espérant que ton action à Berne sera aussi profitable à la Confédération que l'a été ton action pour notre ville.

M. Antoine Grandjean, déclare à son tour :

- J'aimerais tout d'abord remercier les porte-parole des groupes pour leurs aimables propos, même si c'est vrai, il est peut-être dommage de devoir attendre la dernière séance pour enfin entendre des louanges... En effet, si vraiment vous aimez vos conseillers communaux, ce que j'espère, dites-le leur avant leur départ. Vous en avez l'opportunité chaque premier lundi du mois.

Cela dit, si, dans quelques centaines d'années d'éminents ethnologues, formés à l'Université de Neuchâtel, devaient se pencher sur cette peuplade qui avait colonisé une partie de la rive nord du lac et qui aura laissé de nombreuses tonnes de procès-verbaux, de ses délibérations politiques, je crois que ces ethnologues ne manqueraient pas de s'étonner de quelques pratiques originales qui feront les délices de nos descendants. Car le Neuchâtelois est ainsi fait d'un subtil mélange de contradiction et d'originalité. Prenons tout d'abord comme exemple l'accession au trône qui, partout est source de joie et de festivités, à Neuchâtel, en 2000 après J-C, une partie des grands électeurs a simplement boudé et quitté la salle ce qui ne contribua pas à débrider les festivités. Huit ans plus tard, et après avoir critiqué l'action du monarque tout au long de son règne, le même cénacle l'encense et, pour finir, après l'avoir encensé, au moment de son retrait, on fête son départ comme si on était contents de lui voir enfin les talons.

Dans n'importe quelle autre institution humaine, lorsqu'un monarque bien aimé quitte son trône on le pleure et on décrète un jour de deuil national, d'autant plus si l'on pense qu'en ce qui me concerne, malgré mes 5 enfants, la présence de la dynastie libérale à la tête de l'Etat n'est pas assurée au moment où je vous parle. L'originalité neuchâteloise se cache parfois dans des recoins inattendus. Ainsi, voyez ces autorités neuchâteloises qui ont pris l'habitude, depuis 4 ans, de ne fêter le départ que de certains dirigeants. Etonnamment, il ne s'agit pas forcément de ceux qui représentent la majorité, pas forcément des meilleurs, mais simplement de ceux qui annoncent assez tôt leur départ! C'est ainsi que ceux de mes collègues qui sont simplement un peu moins bien organisés et un peu moins prévoyants que moi, mais qui quitteront quand même le Conseil le 21 mai n'auront droit à aucun hommage de

Séance de jeudi 24 avril 2008

votre part. Bien sûr, vous souriez, mais cette injustice est la marque d'une dérive absolument pas maîtrisée des institutions alors que je vous rappelle que c'est vous les gardiens de ces institutions. Cette situation m'est profondément insupportable car vous savez combien je déteste l'injustice, tout particulièrement lorsqu'elle émane des institutions. Vous ne serez donc pas étonnés que je profite de cette tribune pour réparer cette injustice. C'est un exercice difficile, mais pour bien montrer que je ne cherche pas à dévoiler un scoop et pour éviter de mettre qui que ce soit dans l'embarras, je m'adresserai à mes collègues dans leur ensemble.

Je tiens tout d'abord à les remercier de m'avoir supporté. Et pour avoir été la seule à avoir tenu 8 ans, Mme Jeanneret mérite ici une citation toute particulière. S'il faut reconnaître que le Conseil communal s'est parfois déchiré sur les plans politiques, qu'il s'est aussi déchiré parfois sur le plan des méthodes de travail, qu'il s'est déchiré parfois pour des raisons personnelles, enfin finalement qu'il s'est déchiré à peu près pour tout, il n'empêche que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel assume pleinement ses responsabilités, même dans les moments difficiles qui ne nous ont pas été épargnés et j'ose le dire ici nous n'en avons que plus de mérite. Cette réussite du Conseil communal est étroitement liée à notre système politique et au respect de la collégialité. Mais cette collégialité ne va pas seule. Elle doit être accompagnée du respect des minorités. C'est quelque chose qui doit aller de pair et on a parfois tendance à l'oublier, dans la majorité s'entend, d'ailleurs quelle qu'elle soit. Je tiens encore à remercier mes collègues de la qualité de nos relations humaines. Permettez enfin, au sujet du Conseil communal, de vous dire combien j'espère que vous aurez le courage de remettre en question le mode d'élection actuel pour éviter qu'un candidat arrive au Conseil communal par hasard. Car, on le sait bien, tous les partis font en sorte de mettre sur la liste le panel le plus large possible propre à ratisser large. Etre conseiller communal, ce n'est pas une charge honorifique, c'est un métier et c'est un métier qui ne s'improvise pas. Pour ma part, sans fausse modestie, je peux me targuer d'avoir préparé ce métier de très longue date.

En effet, mes parents me rappelaient encore, voici quelques mois, que, contrairement à mes petits copains des Poudrières, et souvent du reste du pays, qui rêvaient de devenir pompier ou docteur, je disais à qui voulait l'entendre que je deviendrais conseiller fédéral. Mon rêve a été comblé, même au-delà de mes espérances puisque je suis devenu le conseiller fédéral de ma ville et en plus le chef des pompiers. Pour ceux d'entre vous qui croient qu'il est évident qu'être conseiller communal est

Séance de jeudi 24 avril 2008

un métier, je ne résiste pas au plaisir de vous raconter cette anecdote qui est arrivée, voici quelques années, à mon fils aîné qui se présentait à Neuchâtel à l'orientation professionnelle. Il a été reçu par une charmante dame, elle-même d'ailleurs très impliquée dans la vie politique de ce canton et il a dû remplir, comme tous les jeunes qui arrivent là, une fiche. Dans cette fiche a il dû mettre profession du père. Vincent, naïvement a mis conseiller communal à Neuchâtel. Il a rendu sa fiche et on lui a dit qu'ici il fallait mettre le métier du père... Mon fils a dit que je dirigeais la police, les pompiers et ce qui touche à l'énergie. La dame lui a dit qu'elle le savait bien, qu'elle avait compris, mais j'aimerais que tu mettes son métier. Il ne savait pas que dire d'autre. La dame lui a alors demandé : Mais la journée, il fait quoi? (Rires dans l'assemblée...).

Conseiller communal à Neuchâtel est bien un métier passionnant par les contacts humains qu'il occasionne, un métier parfois difficile par les compétences souvent larges qu'il nécessite et les intérêts variés qu'il exige. C'est un métier aussi assez difficile par la pression médiatique qui demande maintenant une réponse à tout et tout de suite. C'est difficile car cela nous oblige à travailler avec une presse de plus en plus grisée par son pouvoir et qui a tendance à oublier qu'elle ne doit pas être un pouvoir, mais un simple contre-pouvoir, comme le disait avec élégance Jean-Marie Colombani. Conseiller communal c'est un métier difficile aussi à cause d'un égoïsme ambiant, de plus en plus marqué, qui nécessite un pouvoir régulateur fort, mais de plus en plus attaqué et de plus en plus freiné par des procédures sans fin.

Françoise Giroud disait que la politique est un métier de chien où on ne s'enrichit que des coups que l'on reçoit. C'est assez vrai. Vous pourriez toujours me dire que tous les conseillers communaux qui se sont assis ici ont toujours été des volontaires, c'est vrai et qu'en matière de coups, le conseiller communal Grandjean n'était pas avare non plus. Mais j'espère que ma répartie, parfois peut-être trop tranchante, n'a jamais blessé qui que ce soit et si cela devait être le cas, alors je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Préparant cette prise de parole, j'ai été troublé, comme vous le serez certainement aussi par une citation cruelle de Philippe de Chènevère sur les politiciens. Il a dit : La politique, si elle n'est pas le rêve des génies est d'ordinaire la causette des imbéciles". J'arrêterai donc ma causette ici pour ne pas aggraver mon cas, mais au moment de quitter ma charge, je tiens à adresser encore quelques remerciements. Tout d'abord à mes collaborateurs qui ont su rendre possible presque tous mes rêves, géniaux ou non, à vous tous, au Conseil général qui a

Séance de jeudi 24 avril 2008

accepté tous les rêves que je lui ai soumis et je vous enjoins, chaque conseiller général à persévérer dans la défense de ses propres rêves car je suis convaincu que dans chaque rêve se cache au moins une petite parcelle de génie. Mes remerciements et tout mon respect aussi à ma secrétaire qui a supporté au quotidien et avec grand courage et bonne humeur non seulement une maladie invalidante, mais surtout un directeur difficile à vivre. Remerciements au chancelier qui durant mes deux années de présidence a dû accepter des séances hebdomadaires aux aurores et vous ne pouvez pas imaginer ce que ce supplice représente pour lui... Remerciements à mon parti et ses électeurs pour leur confiance. Remerciements enfin à ma famille pour sa patience envers un père et un mari souvent absent. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, à toutes et tous, ainsi qu'à notre communauté, mes vœux les meilleurs pour l'avenir.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

Le président, **M. Philippe Loup** déclare :

- Voilà, le dernier acte est presque terminé, le rideau va tomber. Nous sommes à la fin de la dernière séance de cette 34^{me} période administrative. Il y a eu un acte qui s'est passé, à savoir que le Bureau de la Commission de stationnement a déposé tout à l'heure son rapport. Cela veut dire que ce plan va bientôt nous arriver et cela a été un travail intéressant. Nous avons eu 47 séances dont 12 sous ma présidence. Cela a été 4 années riches, il s'est passé beaucoup de choses, notamment pour la deuxième étape du désenchevêtrement où la Ville a cédé, de bon cœur, l'hôpital, le secondaire II à l'Etat. Il y a eu un développement économique intéressant avec la venue d'entreprises, des agrandissements. Il y a aussi une situation financière qui s'est améliorée par rapport à la précédente période. Il y a eu la construction de deux stades, un petit et un grand, avec tout ce qui va autour, création de Viteos, les prémices d'une caisse unique pas terminée mais c'est un sacré travail, la mise en marche du RUN et aussi de la COMUL. Tout cela, c'est le signe d'une ville dynamique.

Evidemment nous avons tous des regrets par exemple que la FIG ne soit pas venue à Neuchâtel, malgré ses déclarations multiples et on a sans doute, dans les différents groupes, des attentes qui n'ont pas été comblées selon nos désirs, quelle que soit d'ailleurs la direction concernée. Cette ville est dynamique grâce à ses habitants et finalement aussi grâce à ses élus par le travail que nous y menons, tant au Législatif qu'à l'Exécutif. Le fait d'avoir été président pendant cette petite

Séance de jeudi 24 avril 2008

année m'a donné une grande satisfaction. J'ai assumé une cinquantaine de délégations et j'ai eu la possibilité de voir à quel point il y a beaucoup de bénévoles qui participent aux activités dans la cité. Cela m'a aussi donné la possibilité de voir, d'entendre et de comprendre de nombreuses associations qui sont véritablement indispensables par le rôle social qu'elles jouent au sein de cette ville. J'ai très vite compris qu'aller en délégation c'était une reconnaissance que nous leur donnions pour leur travail.

Je veux remercier tout le personnel de la Chancellerie par l'entremise du chancelier, M. Rémy Voirol et de façon plus de proximité à Mme Meia, M. Nourrice, M. Dégerine, Messieurs Quinche, Rinaldi, Andreazza qui sont responsables de la technique. Je tiens aussi à vous remercier de m'avoir supporté pendant ces 12 séances et j'espère que cela a été aussi une satisfaction pour vous.

Que s'est-il passé durant ces 12 séances? Nous avons eu des changements, dont un au sein du Conseil communal et 16 changements au sein du Conseil général et finalement, il n'y a qu'un seul groupe qui a tenu le cap avec ces cinq élus du départ, qui ont montré une grande persévérance, c'est le groupe UDC et je tiens à le féliciter pour cet engagement sur ces 4 années. Ce n'est pas facile, surtout quand on est 5. Nous avons aussi vu l'apparition d'un nouveau groupe, petit, le PEV, en la personne de Didier Rochat et à la séance passée, il m'a semblé voir l'apparition d'un deuxième nouveau groupe. C'était Blaise Péquignot qui me semblait être le porte-parole du groupe le plus important de cette ville, le groupe des gens de l'au-delà. Mais ils sont fort discrets et je n'en tiens finalement pas compte.

Mes remerciements vont plus particulièrement à tous les conseillers généraux qui ne se représentent pas. Ils sont 14 et aussi, c'est une chose particulière, je dis adieu à deux groupes entiers. On dit adieu au groupe radical et au groupe libéral. On m'a susurré qu'ils allaient réapparaître plus nombreux et plus neufs sous une autre appellation, je demande à voir. Pour les autres, il va falloir passer sous les fourches caudines des élections. Figurez-vous qu'il existe un petit manuel de la campagne électorale. Son auteur n'est autre que Cicéron. Déjà à cette époque, on faisait des campagnes électorales. Je vais vous en lire deux extraits et ce sont des conseils que l'on donne aux candidats. "Tout en comptant sur le rempart d'amitiés déjà acquises, et solidement établies, on peut cependant gagner beaucoup d'amitiés très utiles au cours de la campagne elle-même. En effet, malgré tous les désagréments, la campagne présente cet avantage : tu peux, sans en avoir honte, te lier

Séance de jeudi 24 avril 2008

d'amitié avec qui tu veux, ce qui est impossible en toutes autres circonstances. Si tu cherches à fréquenter ce genre de personnes dans une autre situation, ton attitude paraîtra choquante, mais si tu ne le fais pas en période électorale en t'activant auprès d'un grand nombre de citoyens, tu passeras pour un piètre candidat". Maintenant, les promesses que valent-elles? " Si l'on fait des promesses, cette extrémité est incertaine, lointaine et ne concerne qu'un petit nombre de cas, mais en refusant de faire des promesses, tu es sûr de te faire immédiatement plus d'ennemis car ceux qui demandent la permission de recourir à l'aide d'autrui sont bien plus nombreux que ceux qui en font effectivement usage. Il est donc préférable d'endurer une bonne fois au forum la colère de quelques solliciteurs plutôt que d'essayer continuellement chez toi la colère de la totalité d'entre eux, d'autant qu'on s'irrite bien plus envers ceux qui refusent qu'envers un homme qui se trouve visiblement empêché de tenir sa promesse pour un motif qui le laisse désireux de pouvoir s'en acquitter de façon ou d'une autre". Ce ne sont que deux petits extraits, mais il y a encore beaucoup à apprendre de Cicéron, le frère du grand Cicéron.

Comme en 2004-2008 et les législatures précédentes, 2008-2012 nous aurons tous, quels que soient nos partis et nos couleurs, une exigence. Cela a été dit et c'est travailler pour le bien commun et laisser de côté les intérêts particuliers et corporatistes. Cette salle du Conseil général est ornée des 4 vertus cardinales : la prudence, la force, la justice et la tempérance. Je vous l'accorde, ce soir nous laisserons quelque peu la tempérance de côté car nous sommes conviés à un apéritif.

M. Pascal Sandoz, au nom du Conseil communal, déclare :

- J'aimerais vous parler de trois traditions. La première c'est celle que nous venons de vivre, c'est-à-dire que le Conseil général prend congé des conseillers communaux organisés. La deuxième veut que le Conseil communal prenne congé de ses collègues sortants, mais cela se fait différemment et en d'autres lieux. Cette tradition sera respectée et la troisième est celle qui consiste, au nom de cette assemblée, à remercier le président du Conseil général pour le travail effectué durant cette année écoulée. A cet effet, au nom de cette assemblée, je lui remets ce modeste présent en le remerciant et en le félicitant pour son engagement.

Après les applaudissements de circonstance, le président lève la séance. Il est 21h30

Séance de jeudi 24 avril 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz